

## RAPPORT ANNUEL DE REDDITION DE COMPTES 2025-2026 UTILISATION DES FONDS DANS LE DOSSIER *THIEL C. META PLATFORMS INC.*

### À propos de l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (ci-après « IQRDJ »)

Créé en 2018, l'IQRDJ est une institution indépendante à but non lucratif à vocation publique, vouée à la réforme du droit et de la justice. Ses travaux visent l'ajustement continu de la normativité juridique aux besoins contemporains de la société québécoise, de l'État de droit et de l'accès à la justice. Ils sont fondés sur la recherche juridique et interdisciplinaire, de même que sur la consultation et la participation continues des membres de la société civile. Pour les fins de ses activités de recherche, l'IQRDJ prend appui sur l'avis d'un Comité scientifique formé de juristes et de chercheurs issus d'autres disciplines que le droit, rattachés à des universités différentes. Sur le plan académique, les rapports de l'IQRDJ constituent des publications évaluées par les pairs.

L'IQRDJ mobilise des compétences dans toutes les Facultés de droit au Québec, et, au-delà des sciences juridiques, dans plusieurs autres disciplines et domaines de la connaissance. Il fait également appel à l'expertise des praticiens. La nature interdisciplinaire et comparative de ses travaux ouvre la porte à un élargissement des visées de la recherche juridique. L'IQRDJ a deux antennes, à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et à la Faculté de droit l'Université Laval. Cette présence dans deux universités lui permet de réaliser sa mission de manière indépendante, sans être attaché à une seule université, mais en collaboration avec l'ensemble des facultés de droit au Québec.

### Introduction

Le présent rapport annuel de reddition de comptes porte sur l'utilisation des fonds versés à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (l'« Institut ») à titre de bénéficiaire additionnel dans le cadre du règlement intervenu dans le dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, devant la Cour supérieure du Québec. Il rend compte des activités financées, de leur encadrement et de leurs retombées, conformément aux engagements pris par l'Institut et aux modalités prévues au jugement et au plan d'utilisation des fonds.

Ces fonds doivent être utilisés exclusivement pour financer des activités visant la promotion et la protection du droit à la vie privée au Québec, notamment par la recherche, la consultation publique, la diffusion des connaissances et l'élaboration de pistes de réforme. Ce rapport présente les différents travaux entrepris, leur logique d'ensemble et leur contribution à l'avancement de la réflexion sur la protection des renseignements personnels et du droit à la vie privée.

L'Institut doit produire des rapports annuels publics détaillant l'utilisation, la gestion et les résultats des fonds, lesquels sont publiés sur son site web et transmis aux parties concernées. Le présent document répond à cette exigence tout en situant les activités réalisées dans la continuité de la mission propre de l'Institut et des projets qu'il mène déjà en matière de justice, de données, de technologies émergentes et de réforme du droit. L'année 2025-2026 a essentiellement permis de mettre en place et de structurer plusieurs projets et activités appelés à se déployer plus largement au cours de l'année suivante.

## **Cadre d'utilisation des fonds**

Les fonds versés à l'Institut dans le cadre du règlement *Thiel c. Meta Platforms Inc.* doivent être utilisés exclusivement pour des activités liées à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec. Le plan d'utilisation soumis par l'Institut encadre cette affectation et prévoit que les dépenses admissibles soient rattachées à quatre catégories d'activités : la recherche appliquée et interdisciplinaire, les consultations publiques, l'éducation et la sensibilisation, ainsi que l'élaboration de propositions de réformes législatives.

## **Activités réalisées au cours de l'année**

Au cours de l'année visée par le présent rapport, l'Institut a amorcé, poursuivi ou structuré plusieurs activités directement liées à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec. Ces activités s'inscrivent dans les catégories prévues au plan d'utilisation des fonds, soit la recherche appliquée et interdisciplinaire, les consultations publiques, la diffusion des connaissances et l'élaboration de pistes de réforme.

Elles ont été développées dans une logique de complémentarité entre les travaux déjà entrepris par l'Institut en matière de données, de technologies et de justice, et les objectifs particuliers associés aux fonds issus du dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.* L'année a ainsi été marquée à la fois par la mise en chantier de nouveaux travaux, par la consolidation d'initiatives déjà entamées et par la préparation d'activités de consultation et de réflexion appelées à se déployer au cours de la période suivante.

### **1. Recherche appliquée et interdisciplinaire**

#### **Justice en ligne (virtuelle)**

L'Institut a poursuivi ses travaux sur les effets de la justice en ligne sur la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée. Réalisé en partenariat avec le Laboratoire de Cyberjustice de l'Université de Montréal, ce projet de recherche a bénéficié d'une subvention de 30 000 \$ accordée par la Fondation du Barreau du Québec dans le cadre de son appel à projets.

Ce chantier portait sur les effets des pratiques de justice dématérialisée, notamment sur l'accès aux renseignements personnels et sur la protection de la vie privée. Le rapport de

recherche, intitulé *La justice en ligne : l'impact du virage virtuel sur l'accès aux renseignements personnels et sur la protection de la vie privée*, a été produit au nom de l'Institut par Évelyne Jean-Bouchard, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Javiera Araya-Moreno, chercheure postdoctorale, et Luka Sanchez, doctorant à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étude combine une analyse documentaire, une étude qualitative menée auprès d'acteurs du Tribunal des professions du Québec entre 2023 et 2024, ainsi qu'une analyse juridique complémentaire dans une perspective comparée. Elle met notamment en lumière que la dématérialisation de la justice ne modifie pas seulement les modalités techniques des audiences, mais transforme aussi l'expérience des justiciables et des acteurs du système, en soulevant des enjeux relatifs à la spatialité de la justice, à la circulation des renseignements personnels, à la confidentialité et aux conditions concrètes de protection de la vie privée en contexte numérique.

Les résultats de ces travaux ont également été présentés dans le cadre d'une conférence organisée par la Fondation du Barreau du Québec le 25 mars 2025, ce qui a contribué à leur diffusion auprès des milieux juridiques concernés.

Dans le prolongement de cette recherche, l'Institut a amorcé des échanges avec le Tribunal administratif du Québec (TAQ) en vue de préciser la collaboration entourant un nouveau chantier de recherche sur la justice en ligne. Une première version du projet a été élaborée à partir des besoins soulevés par le Tribunal et vise à mieux cerner les exigences et les contraintes associées aux audiences tenues en ligne, en portant une attention particulière à l'expérience des personnes non représentées.

Le projet s'articule autour de plusieurs chantiers, soit un chantier comparatif portant sur les pratiques adoptées dans différentes juridictions du Québec et du Canada en matière d'audiences en ligne, un chantier qualitatif centré sur l'expérience d'une section du TAQ et de son secrétariat, ainsi qu'un chantier de sondage destiné à mieux comprendre l'expérience des personnes ayant participé à des audiences en ligne. À ce stade, les modalités de collaboration continuent d'être précisées, mais les démarches entreprises au cours de l'année témoignent de la volonté de l'Institut de poursuivre et d'approfondir ses travaux sur les effets de la justice en ligne sur l'accès à la justice, la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée. Ce projet pourrait ainsi être soutenu par les fonds visés par le présent rapport.

### **Approche pancanadienne de la protection des renseignements personnels face au numérique**

Parmi les activités entreprises au cours de l'année, l'Institut a développé un projet de recherche intitulé « Approche pancanadienne de la protection des renseignements personnels face au numérique », placé sous l'égide de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et dirigé par le professeur Vincent Gautrais.

Ce projet vise à mieux cerner les spécificités canadiennes en matière de protection des renseignements personnels dans un contexte marqué par la numérisation croissante des rapports sociaux, économiques et institutionnels. Il repose sur l'idée que, si plusieurs juridictions ont récemment modernisé leur cadre normatif en matière de vie privée, les réponses législatives et institutionnelles à privilégier au Canada doivent tenir compte de réalités juridiques, culturelles et organisationnelles propres au pays et au Québec.

Les travaux projetés s'articulent autour de trois axes : une analyse factuelle des valeurs, perceptions et pratiques entourant la protection des renseignements personnels au Canada, une réflexion sur les réponses substantielles à privilégier et une étude des réponses processuelles et institutionnelles, notamment quant aux structures de contrôle, aux pouvoirs des organismes compétents et aux formes de normativité souple qui accompagnent les cadres législatifs. Dans cette perspective, le projet prend notamment appui sur l'expérience québécoise et sur *la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Loi 25), présentée comme un point de référence important pour réfléchir aux orientations possibles à l'échelle canadienne.

Le projet prévoit à terme la réalisation d'une étude d'ensemble, la formulation de recommandations destinées aux juridictions canadiennes souhaitant adopter ou moderniser leur législation, ainsi que la tenue d'une activité de clôture permettant de discuter des constats dégagés. En ce sens, il constitue une activité conforme aux objectifs du plan d'utilisation des fonds, puisqu'il vise à approfondir la recherche sur la protection des renseignements personnels, à documenter les choix normatifs possibles et à soutenir l'élaboration de réformes adaptées au contexte québécois et canadien.

Ce projet s'inscrit plus largement dans la continuité des travaux menés par l'Institut sur l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle, sur les usages des données et sur les transformations du système de justice sous l'effet du numérique. Il témoigne de la volonté de l'Institut de développer, à partir du Québec, une réflexion à la fois rigoureuse, comparative et ancrée dans les besoins concrets du droit contemporain en matière de vie privée.

### **États généraux sur le droit et la justice**

L'Institut a également amorcé une importante démarche de réflexion, de recherche et de consultation sur l'avenir du droit et de la justice au Québec dans le cadre des États généraux sur le droit et la justice, officiellement lancés en novembre 2025. Cette initiative, déployée sur deux ans, vise à proposer des solutions concrètes aux difficultés d'accès au droit et à la justice, en portant une attention particulière aux matières civiles et familiales, ainsi qu'aux transformations plus larges du système judiciaire liées à la numérisation, à l'évolution des pratiques institutionnelles et à l'émergence de nouvelles technologies.

Cette démarche comporte une composante importante relative à la protection des renseignements personnels et au droit à la vie privée, lesquels y sont envisagés comme des enjeux transversaux susceptibles d'affecter l'ensemble du droit et du système de justice. Les États généraux constituent à la fois un chantier de recherche appliquée et interdisciplinaire et un cadre de consultation publique. La démarche repose la concertation des parties prenantes, la participation citoyenne, la recherche appliquée et la validation empirique des solutions envisagées. Cette architecture est particulièrement pertinente dans le contexte des fonds issus du dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, puisqu'elle permet d'inscrire la réflexion sur la vie privée dans un processus plus large de documentation, d'analyse et de délibération portant sur les transformations contemporaines du droit et de la justice.

L'année 2025-2026 a surtout permis de mettre en place les premières assises de cette démarche, notamment par la constitution de sa gouvernance, la mobilisation des partenaires institutionnels, universitaires, professionnels et communautaires, ainsi que la définition des premiers axes prioritaires de travail. Le lancement des États généraux s'est accompagné d'une déclaration commune appuyée par plus de 200 signataires issus des milieux juridique, universitaire et communautaire, ce qui témoigne de l'ampleur de la mobilisation suscitée par cette initiative.

Les travaux ont été structurés autour de plusieurs grands thèmes, dont trois thématiques prioritaires ont été retenues pour entamer la démarche. Parmi ces thématiques, le chantier consacré à l'intelligence artificielle et aux technologies présente un intérêt particulier au regard des objectifs poursuivis par l'Entente, puisqu'il permet de documenter les effets des outils numériques sur la circulation des données, la protection des renseignements personnels, la transparence, l'imputabilité des décisions et les conditions d'exercice du droit à la vie privée.

Dans le cadre des États généraux, l'Institut a ainsi mis en place un comité thématique sur l'intelligence artificielle et les technologies de l'information au service du droit et de la justice. Ce comité s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés par l'Institut sur l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle et sur les effets de la justice en ligne virtuelle sur la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée.

Le choix de faire de l'intelligence artificielle et des technologies un thème prioritaire des États généraux reflète le caractère incontournable de ces enjeux pour l'évolution du droit et du système judiciaire. En effet, l'intégration croissante de technologies numériques dans les milieux juridiques et judiciaires soulève des questions multiples touchant notamment la confidentialité des renseignements, la gouvernance des données, la qualité de l'information utilisée par les systèmes automatisés, la transparence des processus décisionnels, l'apparition de nouveaux risques de discrimination ou de biais, ainsi que les mécanismes de contrôle et de reddition de comptes applicables.

Dans cette perspective, la mise sur pied de ce comité thématique constitue une étape importante de structuration des travaux que l'Institut entend poursuivre sur la protection de la vie privée dans un contexte de transformation numérique.

## **2. Consultations publiques**

### **Forum sur l'encadrement de l'intelligence artificielle**

Dans le prolongement des travaux de recherche menés par l'Institut sur la protection des renseignements personnels, la vie privée et les transformations numériques du système de justice, un important volet de consultation publique a été planifié dans le cadre des États généraux sur le droit et la justice. Ce volet vise à faire émerger, par le dialogue entre les milieux concernés, des pistes de réflexion et de solution susceptibles d'orienter les réformes à envisager en matière d'encadrement des technologies numériques et de l'intelligence artificielle.

C'est dans cette perspective que l'Institut tiendra à Montréal, le 15 octobre 2026, un Forum sur l'encadrement de l'intelligence artificielle, organisé dans le cadre des États généraux sur le droit et la justice. Cet événement aura pour objectif de dégager des pistes de réflexion et de solutions autour de l'encadrement de l'intelligence artificielle, dans une perspective attentive à l'évolution du droit, à la protection du public et aux transformations du système de justice.

Cet événement s'inscrit directement dans les travaux du comité thématique sur l'IA et les technologies de l'information au service du droit et de la justice. Il contribuera à nourrir les réflexions du comité en réunissant des personnes appelées à croiser expertises, expériences et propositions sur les usages, les limites et les conditions d'un encadrement adéquat de l'intelligence artificielle. Ce forum présente une pertinence particulière puisqu'il constitue un espace structuré de consultation consacré, entre autres, aux enjeux soulevés par l'utilisation de systèmes technologiques susceptibles d'affecter la circulation, la conservation, l'exploitation et la protection des renseignements personnels.

Dans le contexte des fonds issus du règlement *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, ce forum s'inscrit ainsi dans la continuité des activités de consultations publiques visant à recueillir les opinions et préoccupations des citoyens, des experts et des parties prenantes concernant la législation en matière de protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée au Québec. Il doit permettre d'alimenter la réflexion collective sur les conditions juridiques, institutionnelles et éthiques d'un encadrement adéquat de l'intelligence artificielle, notamment lorsque ces technologies ont des effets sur la confidentialité des renseignements, la transparence des processus, la gouvernance des données et la protection du public.

La tenue d'un tel forum s'inscrit par ailleurs dans la continuité d'autres travaux déjà menés par l'Institut sur l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle et sur les effets de la

justice en ligne virtuelle sur le droit à la protection des renseignements personnels et le droit à la vie privée. Elle permet de prolonger ces recherches dans un cadre participatif et intersectoriel, en créant un lieu de délibération où peuvent se rencontrer les perspectives juridiques, technologiques, institutionnelles et citoyennes.

L'organisation de ce forum témoigne enfin de la volonté de l'Institut de ne pas limiter la réflexion sur l'intelligence artificielle à une analyse strictement doctrinale ou technique, mais de l'inscrire dans une démarche plus large de concertation, de participation publique et de co-construction des orientations futures. En ce sens, cette activité contribue directement aux objectifs de promotion et de protection du droit à la vie privée poursuivis par l'Entente, tout en favorisant une meilleure compréhension publique des enjeux liés à l'usage de l'intelligence artificielle dans le domaine du droit et de la justice.

### **Journées de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire**

En parallèle des travaux menés sur l'intelligence artificielle, l'Institut a poursuivi une importante démarche de consultation et de concertation sur les enjeux liés aux données juridiques et judiciaires, à travers deux journées de réflexion tenues à Montréal les 13 mars 2025 et 16 octobre 2025. Ces activités s'inscrivent directement dans les objectifs poursuivis par l'Entente, dans la mesure où elles portent sur des questions étroitement liées à la protection des renseignements personnels, à la gouvernance des données, à la diffusion de l'information judiciaire et au respect du droit à la vie privée.

Une première journée, tenue le 13 mars 2025, a été consacrée à l'identification des besoins des acteurs judiciaires et, plus largement, de la communauté juridique en matière de statistique juridique et judiciaire. Cette première rencontre a permis de poser un diagnostic partagé des principaux enjeux, notamment en ce qui concerne l'accès aux données existantes, la fiabilité et l'uniformité de leur collecte, les moyens nécessaires à leur analyse et à leur exploitation, ainsi que la gouvernance des données et les mécanismes de collaboration entre les acteurs concernés.

L'Institut a ensuite tenu une deuxième Journée de réflexion le 16 octobre 2025, en collaboration avec la SOQUIJ et avec l'appui de la Commission du droit du Canada. Cette seconde rencontre a réuni plus de 80 participants et participantes, provenant notamment du milieu universitaire, de la recherche, des organisations gouvernementales, des professions juridiques, de la magistrature et du milieu communautaire.

Cette deuxième journée visait à donner suite aux réflexions du printemps, en concentrant les échanges sur la définition de pistes de solutions concrètes et sur les formes de collaboration susceptibles d'assurer le développement de la statistique juridique et judiciaire au Québec. Les travaux se sont articulés autour de trois blocs thématiques, soit un tour d'horizon des initiatives existantes, une table ronde consacrée à l'intelligence artificielle et aux données judiciaires, puis une séance d'échange sur les solutions collectives à privilégier.

Les échanges tenus dans le cadre de ces deux journées ont permis de faire ressortir quatre grands axes d'action : s'appuyer sur les infrastructures d'accès aux données déjà existantes, mieux intégrer les données produites autour des tribunaux, mettre l'intelligence artificielle au service de la justice dans un cadre éthique, et clarifier la gouvernance des données ainsi que les mécanismes de collaboration entre les acteurs concernés. Le deuxième rapport synthèse souligne aussi que la réflexion ne porte pas uniquement sur l'accès à l'information, mais également sur la nécessité de concilier transparence, protection de la vie privée, confidentialité, sécurité des données et indépendance judiciaire.

Cette démarche revêt une importance particulière puisqu'elle s'inscrit explicitement dans le chantier envisagé par l'Institut sur la protection des données en matière de statistique judiciaire. Les discussions ont mis en lumière les effets potentiels de l'intelligence artificielle sur la collecte, l'analyse et la valorisation des données judiciaires, mais aussi les risques que ces outils soulèvent en matière d'éthique, de biais, de transparence, de souveraineté des données et de protection des renseignements personnels. À cet égard, les travaux ont confirmé la nécessité de développer des mécanismes prudents et balisés, fondés sur une imputabilité humaine claire et sur des environnements de traitement sécurisés, particulièrement lorsque les données concernées sont sensibles ou susceptibles de permettre l'identification des personnes.

En somme, les deux journées de réflexion ont permis à l'Institut non seulement de documenter les besoins et les préoccupations des acteurs du milieu, mais également de faire émerger des orientations concrètes pour la suite des travaux relatifs à la statistique judiciaire, à la gouvernance des données et à la protection de la vie privée.

### **3. Éducation et sensibilisation**

#### **Laboratoire de la statistique juridique et judiciaire**

Dans le prolongement des deux journées de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire, l'Institut a amorcé une réflexion sur la création d'un Laboratoire de la statistique juridique et judiciaire. Cette initiative vise à structurer, dans la durée, un espace de collaboration entre les principales parties prenantes concernées par l'accès, la gouvernance, l'analyse et la valorisation des données juridiques et judiciaires au Québec.

Une première étape de ce projet consiste en la mise sur pied d'un comité de travail réunissant des membres aux profils variés. Une première rencontre a déjà eu lieu avec des représentants de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), du Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), du Centre international de criminologie comparée (CICC) et de la Cour du Québec, tandis que des échanges sont également en cours avec le ministère de la Justice du Québec.

Cette démarche s'appuie notamment sur les constats formulés lors des journées de réflexion, qui ont mis en lumière la nécessité de mieux coordonner les expertises, de s'appuyer sur les infrastructures existantes et de clarifier les mécanismes de gouvernance et de collaboration en matière de données judiciaires.

Elle s'appuie aussi sur un travail de recherche comparative présenté lors de la première Journée de réflexion par Meritxell Abellan-Almenara, sous la direction de la professeure Chloé Leclerc, portant sur différents modèles institutionnels de production, d'accès et de mise en valeur des données judiciaires au Canada et à l'étranger, notamment en Europe, aux États-Unis et en Australie. Ces travaux servent ainsi de base à la réflexion de l'Institut sur la création d'un cadre de collaboration structuré entre les acteurs concernés.

### **Réseau international de l'innovation en Justice (RIIJ) : Séminaire sur la protection des données personnelles**

Dans le cadre de ses collaborations avec l'Institut Robert Badinter, l'Institut prépare la tenue d'un séminaire consacré à la protection des données personnelles, intitulé « La protection des données personnelles : approches québécoises », qui se tiendra le 24 novembre 2026, à Paris. Par son objet même, ce séminaire s'inscrit directement dans les champs d'intervention de l'Institut relatifs à la protection des renseignements personnels, à la gouvernance des données et au droit à la vie privée dans un contexte marqué par la transformation numérique des pratiques juridiques et institutionnelles.

Cette activité présente une pertinence particulière dans le cadre du présent rapport, puisqu'elle constitue un lieu de diffusion des connaissances, de mise en dialogue des expertises et de réflexion appliquée sur les enjeux contemporains entourant la protection des données personnelles. Elle prolonge, sur le plan international et comparatif, les travaux déjà menés ou envisagés par l'Institut en matière d'encadrement du numérique, de protection des renseignements personnels et d'adaptation du droit aux transformations technologiques.

Le séminaire permettra ainsi à l'Institut de faire rayonner ses orientations de recherche dans un cadre de coopération avec un partenaire étranger poursuivant une mission voisine, tout en contribuant à l'approfondissement des débats sur les conditions juridiques, institutionnelles et pratiques d'une meilleure protection de la vie privée. Dans la perspective du présent rapport, il s'agit d'une activité cohérente avec les objectifs de promotion, de sensibilisation et de développement du droit à la vie privée au Québec poursuivis dans le cadre des fonds visés par l'Entente.

### **Suivi et poursuite des travaux**

Au terme de l'année visée par le présent rapport, l'Institut a amorcé, poursuivi ou structuré plusieurs activités directement liées à la promotion et à la protection du droit à la vie privée au Québec. Ces activités, qu'elles relèvent de la recherche appliquée et interdisciplinaire,

de la consultation publique ou de la diffusion des connaissances, s'inscrivent dans une logique de complémentarité et contribuent à documenter les enjeux contemporains soulevés par la circulation des données, la transformation numérique du droit et de la justice, ainsi que l'émergence de nouvelles formes d'encadrement technologique.

Dans le cadre des fonds versés à titre de bénéficiaire additionnel dans le dossier *Thiel c. Meta Platforms Inc.*, l'Institut a veillé à inscrire l'utilisation des sommes dans le respect des objectifs prévus au plan d'utilisation des fonds, soit la promotion et la protection du droit à la vie privée au Québec. Les activités décrites dans le présent rapport témoignent de la volonté de l'Institut de mettre ces fonds au service de travaux structurants, rigoureux et socialement pertinents, tout en favorisant la concertation des acteurs concernés, la participation publique et l'élaboration progressive de pistes de réforme.

Les travaux entamés au cours cette année se poursuivront en 2026-2027 dans la continuité des objectifs du plan d'utilisation des fonds.

### Annexe A - Bilan de l'utilisation des Fonds – IQRDJ

Dépôt le 2025-09-24	1 028 503,51 \$
Dépenses au 2026-03-31	(80 569,01) \$
Fonds disponibles au 2026-03-31	947 934,50 \$
Placement 2 à 3,3 %, du 23 avril 2026 au 30 juin 2026 (69 jours)	5 913,55 \$

2025-2026								
	009 JUSTICE VIRTUELLE	010 RÉSEAU INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN JUSTICE (RVI-IJ)	013 ENCADREMENT IA	019 LABORATOIRE DE LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	026 JOURNÉE SUR LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	031 APPROCHE PANCANADIENNE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	034 EGDJ – FACEBOOK - VIE PRIVÉE	Total
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	4 910,45 \$	17 141,73 \$	19 892,20 \$	19 891,59 \$	8 531,39 \$	- \$	10 201,65 \$	80 569,01 \$

1 <sup>er</sup> avril - 30 juin 2026								
	009 JUSTICE VIRTUELLE	010 RÉSEAU INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN JUSTICE (RVI-IJ)	013 ENCADREMENT IA	019 LABORATOIRE DE LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	026 JOURNÉE SUR LA STATISTIQUE JUDICIAIRE	031 APPROCHE PANCANADIENNE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	034 EGDJ – FACEBOOK - VIE PRIVÉE	Total
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	- \$	9 684,22 \$	- \$	2 153,38 \$	- \$	2 153,38 \$	11 417,51 \$	25 408,49 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 910,45 \$</b>	<b>26 825,95 \$</b>	<b>19 892,20 \$</b>	<b>22 044,97 \$</b>	<b>8 531,39 \$</b>	<b>2 153,38 \$</b>	<b>21 619,16 \$</b>	<b>105 977,50 \$</b>